Département du CALVADOS Arrondissement de CAEN Canton CAEN 1 Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

04/03/2025

Le 10 mars à 20h

L'an deux mil vingt cinq

DATE D'AFFICHAGE 11/03/2025

Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire,

ENVOI EN PRÉFECTURE

Étaient présents :

Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints.

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE: 27

Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru,

Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.

PRÉSENTS: 24

Absents excusés :

Mme Donatin a donné pouvoir à M. Le Bourgeois

VOTANTS: 26

Mme Vandercamère-Desmortreux a donné pouvoir à Mme Delbecque

Mme Quesnel

Secrétaire de séance : M. Courteille

OBJET: Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe

Madame la Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des avancements de grade, un agent du service administratif remplit les conditions pour avancer au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe.

Mme La Maire et M. le Directeur des services ayant émis un avis favorable pour ce dossier, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er janvier 2025.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er avril 2025.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

La Maire,